N°. 21

Aubert Jean-Joseph Hubert
Bonnaud Victoire Marie

Du vingt-neuf octobre an Mil huit cent vingt-neuf a dix heures du Matin
Acte de Mariage de Jean Joseph Hubert, agé de vingt trois ans, né a
Digoyer Département du Var le quatrieme du mois de janvier Mil huit cent dix huit
profession de cultivateur Domicilié a la garde Département du Var, fils Majeur de
Joseph Etienne Aubert profession de propriétaire domicilié a la Garde Département
du Var, et de Jeanne Marie Marguerite Bonnaud, ici présent et consentant d'une part.
Et 2te Victoire Marie Bonnaud agée de Dix huit quatre ans, née a
la garde Département du Var le vingt cinq du mois de septembre Mil huit cent
soixante dix huit domiciliée a la Garde Département du Var, fille Majeure de Jean
Baptiste Bonnaud profession de propriétaire domicilié a la Garde Département du
Var et de Rose Lecore Pauvre, ici présente et consentante d'autre part.
Lesquelles parties ont Requis la publication faite par notre officier public les
dimanches des 18 et 25 du dit octobre courant mois, desquelles il résulte qu'il n'a eu
aucune opposition au Dit Mariage dans le Ressort de la Mairie de la Garde.
Vu l'extrait actes de naissance de l'entre Jean Joseph portant qu'il est né en cette
ville a l'époque ci dessus désignée.
Vu l'acte de naissance de la future Victoire portant qu'elle est née en cette ville et a
l'époque ci dessus désignée.
Vu l'extrait d'actes de décès de Marie Marguerite Bonnaud mère de la future
Victoire, décédée en cette ville le dix neuf cent dix huit et dix, et le tout en
forme. De tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public,
ainsi que du chapitre IV du titre V de la loi du 28 Ventôse an 11 sur le
Mariage, concernant les droits et les devoirs respectifs des époux.
Les contractants ont déclaré prendre en Mariage l'une Victoire Marie Bonnaud
et l'autre Jean Joseph Hubert.
En présence de Marin Victor Guerrier domicilié a Marseille département du Var
agé de trente huit ans, profession de boulanger, de Charles Bonnaud domicilié
a la Garde Département du Var agé quarante trois ans, profession de boulanger,
de Joseph Norman Bonnaud domicilié a Marseille département du Var agé de
trente ans profession de serrurier du titre et de Jean Augustin Pignon
domicilié a Digoyer Département du Var agé de trente neuf ans profession de
cultivateur.
Après quoi, moi, Laurent Augustin Aguirad maire et officier de l'état
civil de la Garde fait aux parties présentes et assistantes les lectures
de tous les actes ci dessus et ci devant énoncés, et du titre V de la loi
sur le Mariage, et après avoir reçu du chacun d'eux le serment de
fidélité, et après avoir prononcé au nom de la loi que les dites parties
sont unies en mariage, il a été dressé le présent acte dont lecture a été
faite et qui a été signé avec moi par les Comparants et les Témoins et le gerant de l'agence.

Bonnaud Jean Joseph — Bonnaud Victoire — Guerrier — Bonnaud — Pignon — Aguirad

N°. 22

Meiffret Jean Baptiste
Perin Marie Marguerite Joséphine

Du vingt deux octobre an Mil huit cent vingt neuf a deux heures du Matin
Acte de Mariage de Augustin Meiffret, agé de vingt quatre ans, né
a la Garde Département du Var le dix huit du mois de janvier Mil huit
cent dix huit, profession de cultivateur domicilié a la Garde Département du Var, fils
Majeur de feu Jean Baptiste Meiffret en son vivant propriétaire de propriétaire
domicilié a la Garde Département du Var, et de Marie Reine Pontier ici présente
et consentante d'une part.
Et 2te Marie Marguerite Joséphine Perin agée de dix neuf ans
née a la Garde Département du Var le premier du mois de Mars Mil huit cent
soixante domiciliée a la Garde Département du Var, fille mineure de Jean Baptiste Perin
propriétaire cultivateur ici présent et consentant domicilié a la garde Département du
Var et de feu Marguerite Reine Pazet d'autre part.
Lesquelles parties ont Requis la publication faite par notre officier public les
dimanches des dix huit et dix sept octobre courant mois, desquelles il résulte qu'il n'a eu aucune opposition
au Département au dit Mariage dans le Ressort de la loi.
Vu les actes de naissance des dites parties ci dessus, portant qu'elles sont nées
aux lieux et aux époques ci dessus indiquées.
Vu l'acte de décès de Jean Baptiste Meiffret père de l'entre Joseph décédé en cette
Commune de la Garde.
Vu l'acte de décès de Marguerite Reine Pazet, Mère de l'entre Joseph décédée en
cette Commune de la Garde, et le tout en forme. De tous lesquels actes il a été
donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre IV du titre V de
la loi du 28 Ventôse an 11 sur le Mariage, concernant les droits et les devoirs
respectifs des époux.
Les contractants ont déclaré prendre en Mariage l'une Marie Marguerite
Joséphine Perin et l'autre Augustin Meiffret.
En présence de Francois Cassel domicilié a Aix département du Var
agé de quarante trois ans profession de propriétaire, de Joseph Bonneau
Perrault, domicilié a Marseille département du Var agé de trente ans
profession de serrurier de ville, de Bernard Lazard domicilié a la garde
département du Var, et de Victor Lazard domicilié a la garde Département
du Var agé de vingt huit ans, profession de cultivateur.
Après quoi, moi, Joseph Henri Eugène Aguirad gérant de la mairie
de la Garde en absence de monsieur le maire faisant fonctions d'officier
public de l'état civil ici présent, au nom de la loi, que les dites parties
sont unies en mariage, il a été dressé le présent acte dont lecture a été
faite et qui a été signé avec moi par les Témoins et le gerant de l'agence.

Meiffret — Perin — Cassel — Bonneau — Lazard — Lazard — Aguirad